

DCM N° 2021-20

Séance du 01 juillet 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	15
Présents	13
Votants	14
Absents	2

L'an deux mille vingt et un, le 01 juillet, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de convocation

25 juin 2021

Date d'affichage

25 juin 2021

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Sandra GARCIA-BONET, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Laurent DUPUY, Ghislain DE ROZIERES, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

Excusé : Monsieur Davy BRESSOLLES donne procuration à Monsieur Christophe WUYAM

Absent : Monsieur Vincent PRADELLES

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DUPUY

OBJET : Délibération concernant la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire et leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique en date du 29/06/2021 ;

Vu la liste des contrats et règlements labellisés par l'Autorité de contrôle prudentiel ;

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de prévoyance et de santé auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent ;

Considérant que la participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités et qui ont été labellisés ;

Monsieur le Maire propose à compter du 1^{er} août 2021 :

- de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire dans le risque « santé »,
- de fixer le montant mensuel de la participation à 25 € brut par agent,
- que la participation soit versée directement aux agents,
- que pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, la participation soit versée au prorata de leur temps de travail.

Après en avoir délibéré, par 14 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire dans le domaine de la santé.
- **FIXE** le montant mensuel de la participation de la commune à 25 € brut par agent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 22/07/2021

Reçu en préfecture le 22/07/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-213100266-20210701-DCM_2021_25-DE

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture le

22/07/2021

Et la publication le

22/07/2021



Le Maire,

Roger PEDRERO